

Messe du mercredi 21 mars 2007
Basilique Notre Dame de Fribourg

JUSTICE ET MISÉRICORDE

Lectures : Is 49,8-15 ; Jn 5,17-30

Il y a quelques jours, c'était le 4^{ème} dimanche de carême – dimanche de *Laetare* –, notre démarche préparatoire à Pâques a connu un infléchissement important. Pour saisir cela, il convient de se rappeler ce qu'est la « logique » profonde du carême.

Au début de ce temps liturgique, le mercredi des cendres, nous avons entendu un appel à la conversion, et le rite si austère des cendres nous a signifié dans quel « état » nous étions : pécheurs. Les lectures de l'Eucharistie quotidienne pendant les jours suivants ont mis l'accent sur le péché, sur notre rupture avec Dieu et sur ce qu'il n'est pas très fréquent de rappeler : la justice divine. Celle-ci nous accuse : « si vous ne vous convertissez pas, vous périrez tous » (Lc 13,3).

A la fin du carême nous sommes conduits à Pâques, à la Vie divine offerte à tous par et dans la miséricorde du Père qui est le Fils. Il s'agit ici d'entrer dans la vie, la joie, la paix de Dieu Lui-même, dès maintenant et éternellement.

Le dimanche de *laetare* est intervenu et a marqué un tournant. *Laetare !* : soyez dans la joie ! A partir de ce jour, petit à petit les accents sur la justice, le mal et le jugement vont se faire plus discrets, et progressivement la Parole de Dieu va insister de plus en plus sur la miséricorde qui rend la vie.

Le carême qui dure quarante jours sera célébré comme en condensé dans les trois jours saints qui ont la même logique : passer de la mort du péché à la vie de la grâce.

Mais tout le problème est : comment passer d'une justice qui nous accuse et nous condamne – à raison – à la miséricorde qui nous libère. C'est tout l'objet du carême de nous faire passer de l'un à l'autre.

Evitons absolument de concevoir ce passage comme une espèce de compromis entre la justice et la miséricorde, une sorte de *fifty-fifty*, ou plutôt « d'un peu de justice (il le faut bien, c'est bien vrai que je suis pécheur) à beaucoup de miséricorde ». Il faut que la justice soit intégralement honorée pour que la miséricorde soit vraie, réelle, digne. Une miséricorde qui bafouerait la justice ne serait que faiblesse, lâcheté, et surtout elle laisserait le pécheur dans son péché, ce qui n'est certainement pas la meilleure façon de l'en libérer !

Mais comment honorer la justice qui nous condamne pour avoir accès à la miséricorde qui nous sauve ?

Il faut bien voir : notre et nos péchés blessent et peuvent même ruiner tant notre relation avec Dieu que notre propre existence. Il y a une « logique » du mal que nous commettons qui est une logique qui conduit à une mort totale. Cela, Dieu entend le guérir, non pas en mettant un simple voile pudique (ce que l'on croit être sa miséricorde) sur une infection profonde et mortelle, mais en allant à la racine de ce mal pour l'extraire complètement. Cela, c'est sa justice qui l'accomplit d'abord, et elle peut être fort exigeante, à la mesure du mal qui nous ronge. Mais cette même justice a pour but d'ouvrir la porte à la miséricorde qui est l'accomplissement de la guérison.

Mais comment passer de la justice à la miséricorde ?

Le carême veut, par ses exercices (prière, jeûne, partage) faire naître et développer petit à petit en nous *le regret* sincère, lucide, franc, de nos péchés. Cela, c'est la justice qui nous le demande : ce que j'ai fait, je l'ai fait, et c'est mal. Je le reconnais, et j'offre de réparer ce qu'il m'est possible de réparer en gage de la sincérité de mon regret. Dès que nous regrettons et offrons de réparer, alors la réponse *immédiate* de Dieu accomplit toute justice, c'est-à-dire donne son but à cette justice : il ouvre les bras de sa miséricorde. Voilà donc le secret révélé : Dieu éclaire tout homme par sa justice ; ce faisant Dieu révèle, débusque le péché qui est comme une tumeur cachée, indolore au début, douloureuse ensuite et enfin mortelle si elle n'est pas « traitée ». Cela peut être terrible – comme lorsqu'un médecin vous apprend que vous avez une maladie grave – mais c'est pour guérir que le diagnostic de justice est posé. Cette justice de Dieu est l'unique chemin par lequel on accède à sa miséricorde. Si l'on refuse cette justice, et le Christ a là-dessus les phrases parmi les plus dures qu'il ait prononcées, elle s'appliquera quand même, et ce sera notre perte éternelle. Si on accepte cette justice qui nous met d'abord comme un délinquant face à un tribunal, si on regrette du fond du cœur, alors on permet au « juste juge » (Jr 11,20, He 12,23) d'accomplir toute sa justice, non en nous condamnant mais en nous faisant grâce par miséricorde.

Le sacrement de la réconciliation a sa trame profonde dans cette logique justice-miséricorde. Nous entrons au confessionnal comme un délinquant entre au tribunal, et la première chose que nous faisons est d'avouer notre et nos péchés : plaider coupable sincèrement, profondément. Mais on voit bien que le sacrement est finalisé par l'absolution des péchés, par leur rémission qui est profonde : la miséricorde est une véritable résurrection de tout ce qui est mort en nous du fait du péché.

Notre vie entière est le passage de la justice à la miséricorde. Il n'y a pas d'autre voie pour aller au ciel que celle de la miséricorde qui est le but de la justice. Notre vie chrétienne adulte est donc comme rythmée par les deux sacrements qui la soutiennent constamment et qui sont pour cela à recevoir régulièrement : l'Eucharistie qui est nourriture pour marcher, la pénitence qui est le relèvement de celui qui est tombé.

L'adoration eucharistique est, elle aussi, dans cette logique profonde : « ils regarderont celui qu'ils ont transpercés. » (Za 12,10 => Jn 19,37). En contemplant le Saint Sacrement, nous contemplons Celui qui a été fait péché pour nous (2 Co 5,21), et qui en raison de sa totale innocence a reçu du Père une résurrection totale et parfaite. C'est cette justice de Dieu que nous contemplons et qui devient la nôtre dans la communion eucharistique, avec la même destinée – une résurrection pour la gloire éternelle – si nous savons passer de la justice pleinement honorée à la miséricorde pleinement reçue par un plein regret, une vraie contrition.

Que ce carême nous conduise ainsi de la justice du mercredi des cendres à la miséricorde du matin de Pâques. La justice est pour un temps – et il ne faut pas le gaspiller – la miséricorde, elle, ouvre sur l'éternité bienheureuse commencée maintenant.